



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : personnel

Question écrite n° 74021

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les revendications du corps des dessinateurs de Haute-Savoie. En effet, ces professionnels demandent une application stricte du statut de dessinateur d'exécution tel que défini par le décret n° 70-606 du 2 juillet 1970 et s'inscrivent dans le mouvement national pour exiger l'ouverture immédiate des négociations, des engagements fermes sur une réforme statutaire, un coefficient d'ISS revalorisé à 10,5 et le reclassement de tous les agents assurant le métier des dessinateurs dans le corps de dessinateur. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74021

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1364